

UNDT/2014/085, Kouadio

Décisions du TANU ou du TCNU

Le tribunal a établi qu'il ressortait clairement des faits et des documents à condition que le demandeur n'ait jamais reçu de préavis écrit de non-renouvellement de son contrat, mais a été informé oralement. Le Tribunal a ainsi conclu que les droits du demandeur n'étaient pas respectés et condamnaient fortement l'attitude de l'administration qui, malgré les décisions du tribunal d'appel dans lequel il avait été décidé que la notification écrite était essentielle afin de permettre à un membre du personnel d'affirmer ses droits , avait simplement décidé d'ignorer ces principes. Par conséquent, le Tribunal a jugé qu'il n'était pas en mesure de statuer sur la création de la demande en l'absence de notification écrite de la décision administrative contestée conformément à la jurisprudence. En conséquence, le Tribunal a ordonné à l'administration de notifier par écrit sa décision d'abolir le poste du demandeur et de ne pas renouveler son contrat de travail au-delà du 30 juin 2011.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a contesté la décision de l'UNOPS lui a communiqué oralement le 9 mai 2011 pour ne pas renouveler son contrat à durée déterminée en vigueur le 30 juin 2011.

Principe(s) Juridique(s)

Conformément à la jurisprudence établie du tribunal, à moins que la décision ne soit notifiée par écrit au membre du personnel, la limite de 60 jours civils pour demander l'évaluation de la gestion de cette décision ne commence pas. De plus, lorsque l'administration choisit de ne pas fournir de décision écrite, il ne peut pas argumenter à la légère à la réception rationnelle tempis.

Résultat

Jugement rendu en faveur du requérant en intégralité ou en partie

Applicants/Appellants

Kouadio

Entité

BNUSAP

Numéros d'Affaires

UNDT/NBI/2013/38

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

Nairobi

Date of Judgement

26 Jun 2014

Duty Judge

Juge Boolell

Language of Judgment

Français

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Suppression d'un poste

Décision administrative

Notification

Cessation de service

Expiration de l'engagement (voir aussi, Non-renouvellement)

Droit Applicable

Statut du personnel

- Disposition 11.2(a)

Chartre des Nations Unies

- Article 92

TCNU Règlement de procédure

- Article 19
- Article 36

TCNU Statut

- Article 8.1(c)

Jugements Connexes

2015-UNAT-558